



**HAL**  
open science

## La catégorie des participes en français et en finnois

Richard Renault

► **To cite this version:**

Richard Renault. La catégorie des participes en français et en finnois. 6e colloque franco-finlandais de linguistique contrastive: Entre les deux Rives, Sep 2002, Helinski, Finlande. pp.248-268. hal-00012728

**HAL Id: hal-00012728**

**<https://hal.science/hal-00012728v1>**

Submitted on 27 Oct 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA CATÉGORIE DES PARTICIPES EN FRANÇAIS ET EN FINNOIS

### 1) Introduction

Les participes sont traditionnellement considérés comme relevant de la catégorie des adjectifs et de celle des verbes<sup>1</sup>. Si l'on veut être plus précis, on est conduit à envisager la catégorie des participes soit comme une catégorie hybride soit comme une catégorie duale<sup>2</sup>. Dans un cas, les participes ne sont ni des adjectifs ni des verbes, mais les deux à la fois, et dans l'autre cas, les participes sont tantôt l'un tantôt l'autre. Dans cette perspective, je chercherai avant tout à cerner la catégorie des participes en m'appuyant sur leurs propriétés communes dans les deux langues. Je laisserai de côté les différences, qui sont loin d'être négligeables. En voici deux :

- Il y a des complétives participiales en finnois, mais pas en français
- En finnois, la distinction entre participe présent et participe passé est indépendante de la diathèse passive, mais pas en français.

Je fais donc l'hypothèse simple que les participes des deux exemples (1a) et (1b) partagent un nombre suffisant de propriétés dans les deux langues pour les identifier comme ressortissant à la même catégorie syntaxique.

- (1) a. *ostettu auto*  
b. *une voiture achetée*

En finnois et en français, les participes sont au nombre de deux – participe présent et participe passé – dont la différence relève de la catégorie du temps. Je ne développerai pas ce point ici et j'admettrai que l'opposition entre les deux participes peut être décrite au moyen d'un trait morphologique d'antériorité [ $\pm$ ANT]. Ce trait s'interprète comme un trait de temps ou comme un trait d'aspect, selon qu'il met en rapport le moment d'énonciation avec l'intervalle de référence (temps), ou l'intervalle de référence avec l'intervalle de l'événement (aspect) (Klein [1995], Gosselin [1999], Demirdache et Uribe-Etxebarria [2002]) ; la différence entre les participes et les formes verbales conjuguées est que ce même trait morphologique reçoit une interprétation par référence au moment d'énonciation avec les formes conjuguées, tandis qu'avec les participes, son interprétation dépend de la valeur du trait de temps en relation avec le moment d'énonciation (temps composés et complétives participiales).

Pour ce qui concerne le finnois, je laisse de côté le soi-disant participe à agent car il s'agit en fait très clairement d'une forme nominale du verbe (Renault [2002]).

A priori, on peut opposer les deux langues par le nombre de participes, comme le suggèrent les deux tableaux (2a) et (2b) dans lesquels l'opposition de temps est croisée avec l'opposition de diathèse : quatre

---

1 Je remercie les participants de l'opération "prédication" de l'UMR 6170 du CNRS pour leurs remarques et suggestions lors d'une première présentation de ce travail, et tout particulièrement Isabelle Haik, avec qui j'ai pu discuter à maintes reprises de la question des participes, et dont les commentaires ont été très précieux au moment de rédiger la version définitive de cet article.

Les exemples finnois attestés proviennent de la base de donnée Kielipankki (<http://www.csc.fi>) et les exemples français sont extraits de Frantext (<http://zeus.inalf.cnrs.fr>).

2 J'emprunte ce terme à la physique quantique ; la dualité ou le dualisme de la lumière décrit le comportement complémentaire de la lumière qui est onde et corpuscule. Contrairement aux particules de la physique, les deux catégories associées aux participes ne sont pas strictement complémentaires puisque les adjectifs et les verbes partagent un certain nombre de propriétés. En termes ensemblistes, les catégories linguistiques visées se répartissent en trois types : une catégorie hybride correspond à l'intersection de deux ensembles, une catégorie mixte correspond à la réunion de deux ensembles, et une catégorie duale correspond à deux ensembles distincts composés des mêmes éléments.

participes en finnois et deux en français :

(2) a.

<b>finnois</b>	présent	passé
actif	<i>ostava</i>	<i>ostanut</i>
passif	<i>ostettava</i>	<i>ostettu</i>

b.

<b>français</b>	présent	passé
actif	<i>achetant</i>	
passif		<i>acheté</i>

Mais l'association en français du participe passé et du passif est trompeuse. Elle vaut bien entendu pour les verbes transitifs mais pas pour les verbes intransitifs. Ces derniers se comportent différemment selon qu'ils sont inaccusatifs ou inergatifs ; le participe passé est possible avec les inaccusatifs et impossible avec les inergatifs :

- (3) a. *des trains arrivés en retard*  
 b. *des voyageurs partis pour Rome*  
 c. *des gestes manqués*  
 d. *des voyageurs descendus à l'hôtel*
- (4) a. *\*des promeneurs marchés dans la rue*  
 b. *\*des combattants capitulés*  
 c. *\*des suspects mentis*  
 d. *\*des spectateurs ris de bon cœur*

Étant donné que les verbes inaccusatifs partagent avec les verbes transitifs la propriété d'avoir un argument interne (complément du verbe), contrairement aux verbes inergatifs qui en sont dépourvus (et dont l'unique argument est un sujet syntaxique), on pourrait proposer la généralisation (5) pour rendre compte de la différence entre les deux participes du français :

- (5) - le participe présent entre en construction avec un argument externe  
 - le participe passé entre en construction avec un argument interne

Cette généralisation n'est cependant pas suffisante pour les départager, car une simple opposition de temps sans changement de diathèse est possible en français lorsque le verbe est inaccusatif :

- (6) a. *Les voyageurs partant par le train de cinq heures*  
 a'. *Les voyageurs partis par le train de cinq heures*
- b. *Les denrées arrivant à expiration en fin de mois*  
 b'. *Les denrées arrivées à expiration en fin de mois*

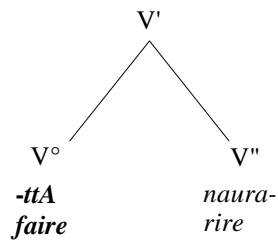
Dans ce qui suit, je ne chercherai ni à décrire ni à expliquer les différences entre le finnois et le français mais j'esquisserai plutôt une analyse du statut catégoriel des participes qui soit compatible avec leur double statut et qui soit indépendante des propriétés différentielles.

## 2) Cadre théorique

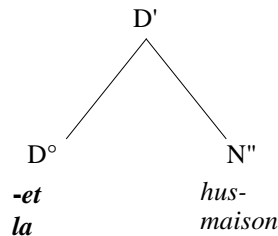
Cette réflexion sur la catégorie du participe se place dans le cadre du programme minimaliste de la grammaire générative. Le point important de ce cadre théorique pour la question des participes est que certaines propriétés morphologiques des mots correspondent à des têtes syntaxiques. Autrement dit, l'analyse syntaxique opère non pas à partir des mots mais à partir des morphèmes. Ce premier point est

illustré par les exemples (7a) et (7b) qui montrent le traitement parallèle des morphèmes libres et des morphèmes liés dans ce cadre théorique ; une tête syntaxique est un morphème libre ou un morphème lié, et son complément est de même nature dans les deux cas. La tête syntaxique de (7a) des exemples finnois et français est un causatif/factitif dont le complément est une projection verbale. Dans les exemples du suédois et du français (7b), la tête syntaxique est un déterminant et son complément, une projection nominale (la catégorie du nombre n'est pas prise en compte ici). La seule différence entre le finnois et le français pour le causatif/factitif d'une part, et entre le suédois et le français pour le déterminant défini d'autre part, est d'ordre strictement morphologique ; le statut de morphème lié de la tête en finnois et en suédois implique un processus d'incorporation du complément.

(7) a. *naurattaa / faire rire*



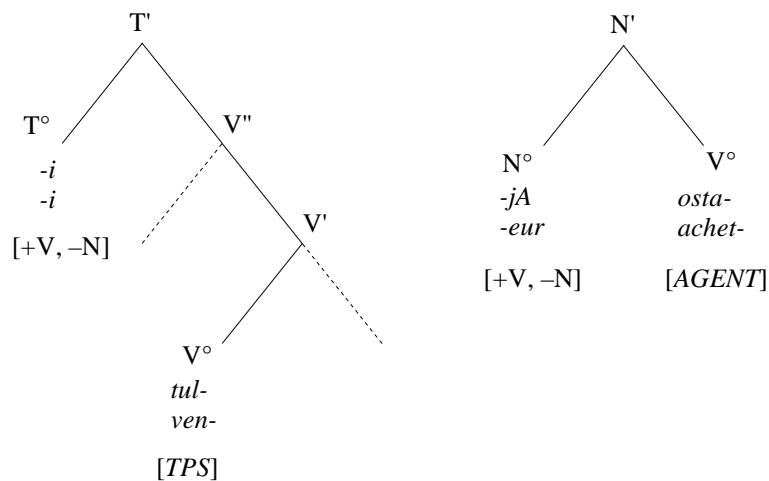
b. *huset / la maison*



Le second point théorique important pour l'analyse des participes est la distinction entre flexion et dérivation. La formation des verbes conjugués relève de la flexion tandis que la formation des noms d'agent relève de la dérivation. Si l'on compare les deux structures proposées en (8) – tant en finnois qu'en français – pour la formation des verbes conjugués, ainsi que pour la formation des noms d'agent, trois propriétés opposent dérivation et flexion quant à la structure interne des participes.

(8) flexion : *tuli(mme)*  
*veni(ons)*

dérivation : *ostaja*  
*acheteur*



Considérons d'une part la formation des formes verbales *tulimme* et *venions* (je laisse de côté ici les désinences de personne) et d'autre part la dérivation des mots *ostaja* et *acheteur*, et plus précisément, la relation entre le suffixe de temps passé (*-i* dans les deux langues) et le radical verbal (respectivement *tul-* et *ven-*) d'une part, et la relation entre le suffixe agentif (respectivement *ja* et *-eur*) et le radical verbal (respectivement *osta-* et *achet-*). La première différence est exprimée dans les termes de la théorie X-

barre en (9a) et (9b). La seconde différence concerne le trait syntaxique de sélection de chacune des deux têtes : Le morphème de temps de la forme conjuguée sélectionne une projection verbale (le temps est une propriété des propositions et non des verbes) tandis que la tête verbale contient un trait de temps (en italiques dans les représentations précédentes) qui est une propriété morphologique de la catégorie des verbes. Ce trait doit être vérifié en syntaxe par la procédure d'incorporation. Le point important ici est que ce trait morphologique associé à la tête verbale est une propriété de la catégorie. Dans les noms dérivés, le trait morphologique qui déclenche l'incorporation est une propriété de l'item lexical et non de sa catégorie. Tous les verbes n'acceptent pas le suffixe *-ja* en finnois (*\*täytyjä*, *\*lakastuja...*), de même que tous les verbes du français n'acceptent pas le suffixe *-eur* (*\*attendeur*, *\*aimeur*, *\*manqueur...*)<sup>3</sup>, or tous les verbes se conjuguent. La troisième différence concerne le statut catégoriel du résultat de la suffixation obtenue par incorporation syntaxique : En dérivation, le suffixe l'emporte sur la base : *ostaja* et *acheteur* sont des noms parce que les suffixes *-ja* et *-eur* sont des suffixes nominaux. Cette propriété générale des mots dérivés est le principal argument en faveur de l'analyse selon laquelle les suffixes dérivationnels sont des têtes syntaxiques conformément aux principes de la constituance hiérarchisée (Lieber [1980], Williams [1981]). Ils ont exactement les mêmes propriétés distributionnelles que les mots simples de même catégorie. Concernant les mots fléchis, les choses ne sont pas aussi simples ; sans trop m'engager sur ce terrain, je dirais simplement qu'en toute rigueur les mots fléchis n'ont pas les propriétés distributionnelles de l'un de leurs constituants. Pour le moins, on observera que la catégorie résultante d'une forme verbale conjuguée n'est pas identifiable à celle de son suffixe. En résumé, je propose les caractéristiques suivantes pour préciser la différence entre flexion et dérivation :

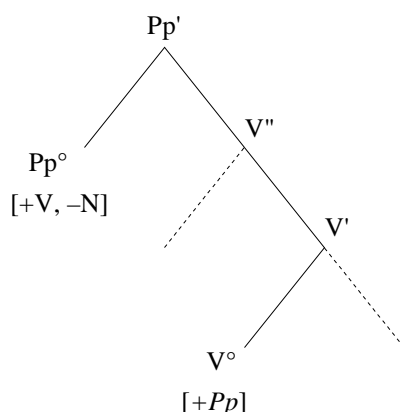
- (9) a. Un suffixe flexionnel sélectionne une projection maximale  
 a'. Un suffixe dérivationnel sélectionne une base lexicale (tête)  
 ([Jakendoff, 1977], [Abney,1987])
- b. Le trait de sélection du complément d'un suffixe dérivationnel est une propriété de l'item lexical.  
 b'. Le trait de sélection du complément d'une tête fonctionnelle (suffixe flexionnel) est une propriété de la catégorie du complément.
- c. La catégorie d'un mot dérivé est celle de son suffixe  
 (Lieber [1980], Williams [1981])

Au regard des deux premières caractéristiques – la nature du complément (9a-a') et le type de sélection (9b-b') – je propose provisoirement la structure (10) pour les participes. Ces deux caractéristiques indiquent clairement que les participes relèvent de la flexion : ils sélectionnent une projection maximale du verbe (cette propriété est représentée par le trait de sélection catégorielle [+V, -N]) et la morphologie participiale, comme celle du temps, est une propriété de la catégorie des verbes (elle est signalée par le trait morphologique [+Pp]). Le trait morphologique utilisé ici est purement descriptif ; nous verrons par la suite comment intégrer le trait de temps [ $\pm$ ANT] dans cette représentation des participes.

---

3 Les contraintes sont plus fortes en français qu'en finnois : les verbes inaccusatifs finnois acceptent le suffixe *-ja* : *puuttuja* (*\*manqueur*). Contrairement au français, ce suffixe n'est pas lié au rôle thématique de l'agent.

(10) structure des participes :



### 3) Distribution des participes

Avant d'aborder la question de la catégorie des participes, je rappellerai tout d'abord la distribution des participes. Les contextes sont les mêmes dans les deux langues :

(11) distribution des participes (finnois et français) :

- a. Temps composés (le participe dépend d'un auxiliaire)
- b. Relatives participiales (le participe est en relation de prédication avec un nom)
- c. Adjectifs ou noms (le participe est une forme lexicalisée)
- d. Propositions participiales complétives ou adverbiales (le participe dépend d'un verbe ou est circonstant)

Les exemples correspondants sont les suivants :

- (12) a. *Je suis venu(e) / j'ai marché*  
 a' *Olen tullut*
- b. *une maison vendue par l'agence / des voyageurs attendant le train*  
 b' *eilen tullut henkilö / huomenna tuleva henkilö*  
*ostettu auto / luettava kirja*
- c. *connu (A), accusé (A/N), déshabillé (N), invariant (A/N), alarmant (A), montant (N)*  
 c'. *lukenut (A), mennyt (A/N), määrätty (A), valittu (A/N), valtuutettu (N),*  
*pukeva (A), tuleva (A/N), etsivä (N), riittävä (A), vastaava (A/N), oltava (N)*
- d. *j' ai fait mon cours devant quarante élèves au lieu de vingt, une classe voisine ayant demandé la permission de venir m'entendre<sup>4</sup>.*  
*Elle laisse enfin rouler sa tête en avant, la figure cachée dans les mains<sup>5</sup>*  
 d' *Hän sanoo minun olevan keskoslapsi<sup>6</sup>*  
*Helsinkiin tultuaan hän avasi tilin Työväen Säästöpankissa<sup>7</sup>*

Quelques différences à souligner entre le finnois et le français :

a) Dans les formes verbales complexes (temps composés), seul le participe passé est possible en français alors qu'on trouve les deux en finnois, même si l'emploi du participe présent est obsolète. Autre

4 Julien Green, *Journal*

5 Alain Robbe-Grillet, *Le voyeur*

6 Aamulehti, 1995

7 Demari, 1999

différence liée à la diathèse : un auxiliaire en finnois, deux en français.

b) Dans les relatives participiales passives, l'expression de l'agent est possible en français comme le montre le premier exemple en (12b), mais impossible en finnois.

c) Dans les formes lexicalisées, j'ai observé une différence intéressante : en français, on peut trouver des participes qui sont uniquement des adjectifs (*connu, alarmant...*), des participes qui sont aussi bien des adjectifs que des noms (*accusé, invariant...*), et des participes qui ne sont que des noms (*déshabillé, montant...*). *Déshabillé* et *montant* sont également des adjectifs, mais le nom ne renvoie pas à l'emploi adjectival (*une personne déshabillée, la marée montante*), comme peut le faire le nom *accusé* ; *un accusé* est *une personne accusée*. En finnois, la distribution est lacunaire ; le dictionnaire inverse (*käänteissanakirja*, Tuomi [1980]) ne donne aucun participe passé actif en emploi nominal exclusif. Cette dernière observation, de même que la prépondérance de l'emploi adjectival exclusif, suggèrent que les formes lexicalisées des participes sont bien des adjectifs, et que les noms formés à partir de participes procèdent d'une dérivation seconde.

d) Dans les deux langues, on a des constructions participiales dans lesquelles le participe se construit avec tous ses arguments. Les exemples correspondants sont en (12d). C'est dans ces constructions qu'il y a le plus de différences distributionnelles entre les deux langues, avec notamment une absence de propositions participiales complétives en français. Les différences sont nombreuses également dans le domaine des participiales relatives et des participiales adverbiales ou circonstancielles (Elles portent aussi bien sur la structure interne de la proposition que sur son mode de dépendance).

#### 4) Examen de quelques hypothèses

Pour aborder la question de la catégorie des participes plusieurs hypothèses sont possibles et ont été diversement exploitées dans la littérature grammaticale et linguistique. Ces hypothèses sont les suivantes :

- (13)
- 1 - Le participe est une catégorie à part entière
  - 2 - Le participe est un adjectif
  - 3 - Le participe est une forme verbale
  - 4 - Le participe est une catégorie neutre
  - 5 - Le participe est une tête fonctionnelle

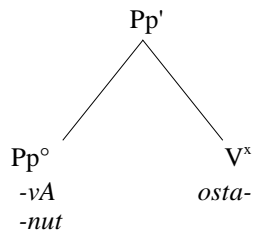
Ces hypothèses ne sont pas incompatibles entre elles ; il est courant notamment dans les descriptions grammaticales de présenter la catégorie des participes soit de manière exclusive (les participes sont des adjectifs dans le syntagme nominal et sont des verbes dans les temps composés), soit de manière hybride. L'hypothèse de la catégorie neutre, développée dans le cadre de la théorie X-barre (Selon cette théorie, les catégories syntaxiques sont une combinaison de traits ( $\pm N$  et  $\pm V$ ) associée à une structure en constituants fondamentale) permet de donner un statut formel aux descriptions qui reposent sur le caractère hybride ou dual des participes.

A l'encontre de chacune des quatre premières hypothèses, je présenterai deux ou trois arguments, et j'esquisserai ensuite une analyse dans le cadre de la cinquième hypothèse.

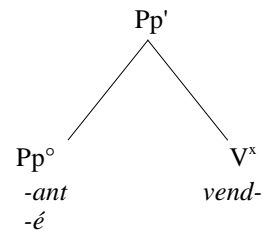
##### a) Le participe est une catégorie à part entière.

Cette hypothèse est illustrée par les représentations suivantes :

(14) finnois :



français :



Pp = morphème de participe  
V<sup>x</sup> = tête ou projection de V

Le premier argument concerne la dérivation lexicale (15a), le second, la sélection lexicale (15b) :

- (15) a. Aucune règle de dérivation lexicale ne fait spécifiquement référence à une base participiale  
b. Aucune règle de sélection ne fait spécifiquement référence à une projection participiale.

Si les participes étaient une catégorie à part entière, nous nous attendrions à trouver des mots dérivés qui fassent spécifiquement référence à une base participiale. Comme le montrent les exemples (16), une dérivation à partir d'un participe n'est possible que parce que cette dérivation est disponible pour une autre catégorie (celle des adjectifs avant tout, mais pas uniquement (voir les exemples finnois 17b) :

(16) français

- a. *notamment, impunément, prétendument...* (*richement, sagement...*)  
b. *inconnu, impayé, insoumis, opérant...* (*impur, incorrect...*)

(17) finnois

- a. *sopivasti, sanottavasti, onnistuneesti, odotetusti* (*kovasti, ilmeisesti*)  
b. *kuolevainen, uskovaïnen* (*suolainen, osittainen*)

Le deuxième argument est du même ordre que le précédent mais sur le plan syntaxique ; un participe commute soit avec un adjectif soit avec un nom, mais aucun constituant syntaxique ne sélectionne exclusivement un participe :

(18) français

- a. *Je suis* [<sub>Pp°</sub> *venu(e)*] / [<sub>A°</sub> *malade*] / [<sub>N°</sub> *enseignant(e)*]  
b. *J'ai* [<sub>Pp°</sub> *mangé*] / *J'ai* [<sub>N°</sub> *peur*]

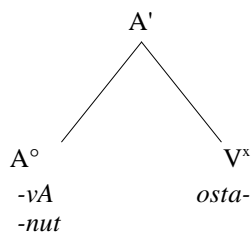
finnois

- a'. *Olen* [<sub>Pp°</sub> *tullut*] / [<sub>A°</sub> *sairas*] / [<sub>N°</sub> *opettaja*]  
b'. *Hän sanoo* [<sub>Pp°</sub> *minun olevan keskoslapsi*] / *Tiedän* [<sub>N°</sub> *asian*] *hyvin*

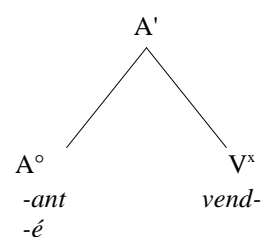
### b) Le participe est un adjectif dérivé

Les représentations correspondantes présentent un suffixe de participe dont la catégorie est celle d'un adjectif :

(19) finnois :



français :





Cette hypothèse a pour principal avantage de rendre compte immédiatement du fait que les formes lexicalisées sont avant tout - voire même toujours - des adjectifs. On ne voit pas pourquoi, à priori, il n'en serait pas de même des syntagmes participiaux en syntaxe.

Nicole Rivière [1990] présente de nombreux arguments à l'encontre du statut adjectival des participes. Un des arguments concerne le choix ou l'interprétation des adverbes : En français, les participes et les verbes acceptent l'adverbe *mieux*, alors que les adjectifs ne l'acceptent pas.

- (20) a. *Une personne mieux habillée*  
 b. *Cette personne s'habille mieux*  
 c. *\*Une personne mieux élégante*

Dans le cadre de la structure proposée en (10), cette propriété découle du fait que les propriétés verbales du participe (choix des compléments et des adverbes) sont préservées par la présence d'une projection maximale verbale.

Le statut des compléments du participe est problématique si ces derniers sont des adjectifs parce que cette fois les contraintes ne sont pas sémantiques mais syntaxiques. C'est ce type d'arguments que je retiendrai, car le statut des compléments est déterminant pour la caractérisation des adjectifs dans le cadre de la théorie X-barre :

- (21) a. Les participes peuvent avoir des compléments directs, mais pas les adjectifs  
 b. Les adjectifs n'admettent pas de complément d'agent contrairement aux participes  
 c. La distribution des participes ne coïncide pas totalement avec celle des adjectifs (voir cependant Koskinen [1999] pour le finnois)

Contrairement aux adjectifs, le participe peut avoir un complément direct, et ce, aussi bien en finnois qu'en français, même si, bien entendu, les conditions d'emploi des compléments ne sont pas identiques :

- (22) Compléments directs  
 a. *auton ostanut henkilö*  
 b. *Times taas povaa Volkswagenin ostavan vihdoin Scanian*<sup>8</sup>  
 c. *Les voyageurs prenant le train pour Rome*  
 d. *Les voyageurs ayant pris le train pour Rome*

Les adjectifs, contrairement aux participes, n'admettent pas de complément d'agent (Rivière [1990]). Ce point est illustré par les exemples suivants :

- (23) Complément d'agent  
 a. *Un homme vaincu par la faim*  
 b. *\*Un homme vaincu par la faim*  
 c. *\*Un homme heureux par ses enfants* [Rivière, 1990]

Le dernier argument concerne la distribution des participes : elle ne coïncide pas totalement avec celle des adjectifs. En (24) le syntagme adjectival est exclu de la position occupée par le syntagme participial. Koskinen [1999] penche en faveur du statut strictement adjectival des participes en finnois, ce qui évidemment pose problème au regard des complétives participiales.

- (24) Distribution des participes  
 a. *Vaimo luulisi* [<sub>pp</sub> hänen olevan harjoituksissa eikä kapakkakerroksella<sup>9</sup>] / \* [<sub>A</sub> ]  
 b. *j'ai* [<sub>pp</sub> acheté] / \* [<sub>A</sub> ]

8 Turun Sanomat, 1999

9 Aamulehti, 1999

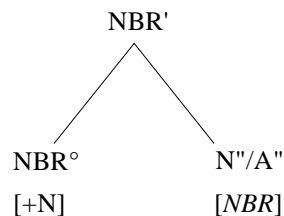
### c) Le participe est une forme verbale

Cette hypothèse cherche à préserver le caractère verbal du participe. Elle apparaît comme l'hypothèse la plus anodine, mais elle est en réalité très problématique, et il n'est pas difficile de la réfuter. Les arguments retenus sont les suivants :

- (25) a. Le nombre est une propriété des éléments [+N] (noms et adjectifs)  
b. Les participes ne sont pas une des formes fléchies du verbe mais une des structures du verbe [Mel'uk, 1993]

1) Si le participe appartient à la catégorie des verbes, la structure postulée en (10) nous invite à traiter le morphème de participe lui-même comme un verbe ou comme un élément sans identité catégorielle à la manière des préfixes du français (la catégorie des participes est alors déterminée par la catégorie de la base). Cette analyse est mise en défaut par les catégories fonctionnelles associées aux participes (nombre, cas, genre...). Comme le montre la structure (26), le trait morphologique de nombre ne se vérifie que dans le contexte d'une sélection catégorielle exprimée par le trait [+N] (noms et adjectifs). Le nombre des formes verbales conjuguées relève pour sa part de la catégorie de la personne et non directement du verbe.

(26)



Le deuxième problème concerne à nouveau la distribution des participes. Notons tout d'abord que l'on ne parle du statut verbal du participe que dans deux cas : 1) lorsqu'on traite des propriétés argumentales du verbe, 2) lorsque le participe, en relation avec un auxiliaire, définit un temps composé. Dans ce dernier contexte, un participe à lui seul n'est pas équivalent à un verbe conjugué ; le participe ne commute pas avec un verbe conjugué dans le contexte de l'auxiliaire.

De manière plus générale, il y a une ambiguïté dans l'emploi du terme "forme de mot". Sur le plan morphologique, le participe est bien une des formes fléchies du verbe, car on considère dans ce cas le paradigme construit à partir du radical verbal, mais sur le plan syntaxique une forme de mot se définit par sa structure. Il est donc légitime de parler de formes verbales dans les exemples (27) car tous les mots du paradigme partagent la même structure (V°+TPS+PER). Les participes n'entrent pas dans ce paradigme ; ils définissent une structure à part entière. Ce deuxième argument est en (25b) et s'inspire de la définition de forme de mot de Melcuk [1993].

- (27) a. {*tulimme, tulitte, tulette, tulemme, \*tullut, \*tuleva...*} = V°+TPS+PER  
b. {*venions, veniez, venons, venez, \*venu, \*venant...*} = V°+TPS+PER

### d) Le participe est une catégorie neutre

Selon cette hypothèse, le participe n'est ni un adjectif ni un verbe mais les deux à la fois (catégorie hybride), ou bien tantôt l'un tantôt l'autre (catégorie duale). Cette approche a reçu une interprétation précise dans le cadre de la théorie X-barre où le participe est traité comme une catégorie neutre à la manière des archiphonèmes de la phonologie structurale.

Dans le cadre de la théorie X-barre, les catégories syntaxiques ne sont pas des notions primitives mais la résultante d'un ensemble de propriétés relationnelles résumées par les traits catégoriels [+N] et [+V]. Le système est en (28). L'adjectif est ainsi défini comme une catégorie qui a des propriétés nominales et des propriétés verbales.

- (28)
- |              |          |
|--------------|----------|
| nom =        | [+N, -V] |
| verbe =      | [-N, +V] |
| adjectif =   | [+N, +V] |
| adposition = | [-N, -V] |

Parmi les propriétés résumées par le trait [+V], il y a notamment le fait que les verbes et les adjectifs sont des prédicats. Une des propriétés notées par le trait [+N] est la variation en nombre, cas et genre :

- (29) Traits catégoriels ([Stowell, 1980], [Muysken & van Riemsdijk, 1986])

- |        |   |
|--------|---|
| [+N] = | { nombre, cas, genre... }                 |
| [-N] = | { assigne un cas (complément direct)... } |
| [+V] = | { temps, prédicat... }                    |
| [-V] = | { argument... }                           |

van Riemsdijk [1981] et Hoekstra [1984] ont proposé d'identifier les participes par le trait [+V], trait commun aux adjectifs et aux verbes. Cette hypothèse du participe comme catégorie sous-spécifiée a été largement exploitée en grammaire générative pour rendre compte des phrases passives : l'absence du trait [-N] interdit aux participes d'assigner un cas à leur objet, l'obligeant par conséquent à migrer en position sujet. Bien que très séduisante cette conception des participes s'avère cependant tout aussi problématique. Il y a tout d'abord des problèmes théoriques propres au système adopté. Par exemple: le participe est-il seulement une catégorie [+V], se projetant comme tel en syntaxe ou une catégorie associant les traits [+V] et [ $\pm$ N]. Si le trait indéterminé [ $\pm$ N] est projeté en syntaxe, comment est fixée sa valeur ? Les deux arguments retenus à l'encontre de cette hypothèse sont les suivants :

- (30) a. Le trait [+V] de la catégorie neutre des participes ne permet pas de rendre compte des propriétés nominales du participe (nombre, cas, genre...).
- b. Le participe comme catégorie [+V] (ou [+V,  $\pm$ N]) n'admet que deux emplois : adjectif et verbe

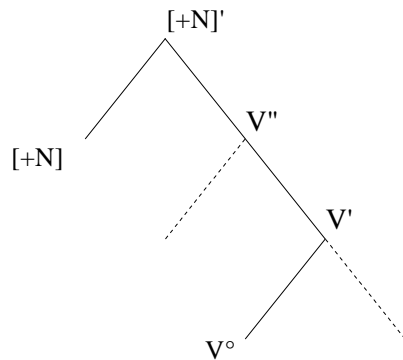
Le premier point (30a) est évident et a été évoqué précédemment en (25a): le trait [+V] ne peut en aucun cas rendre compte des projections fonctionnelles de type nominal associées au participe. Le second point concerne à nouveau la distribution des participes : si le participe est une catégorie neutre entre le verbe et l'adjectif, seuls les emplois verbaux [-N, +V] et adjectivaux [-N, +V] sont reconnus en syntaxe. Cette dualité des participes ne coïncide pas avec la distribution des participes finnois. Ces derniers admettent également un emploi syntaxique nominal dans les complétives participiales. Les trois emplois sont repris en (31) :

- (31) Distribution des participes finnois
- |    |  |
|----|--|
| a. | emploi verbal = temps composés             |
| b. | emploi adjectival= relatives participiales |
| c. | emploi nominal = complétives participiales |

### 5) Le participe a une tête fonctionnelle

On peut assez facilement concilier les propriétés nominales des participes avec leur distribution dans le cadre d'une analyse par têtes fonctionnelles en proposant la structure (32) qui s'interprète dans les termes de la caractérisation donnée en (33) :

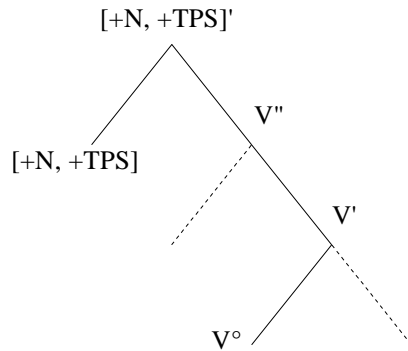
(32)



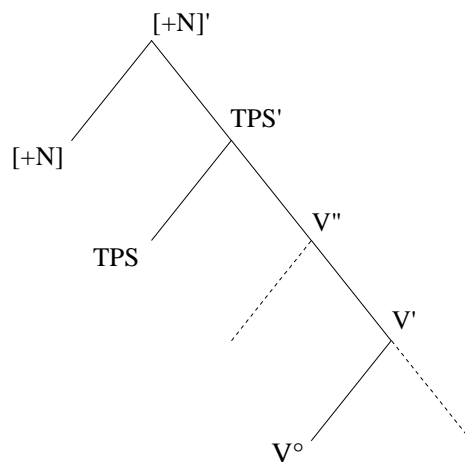
(33) Le participe est la projection d'une tête [+N] dont le complément est une projection verbale.

Il convient maintenant d'intégrer le morphème de temps dans cette structure. Il y a deux façons de le faire : soit le morphème de temps est associé au trait catégoriel [+N] du participe comme en (34), soit il est traité indépendamment comme une projection étendue du verbe (35) :

(34)



(35)



Pour l'essentiel, l'analyse (35) est celle défendue par Koskinen [1999], pour qui le participe est strictement de nature adjectivale, le statut particulier des complétives participiales relevant d'une contrainte sémantique et non syntaxique. Dans les structures présentées en (34) et (35), le suffixe de participe est associé en syntaxe à la catégorie fonctionnelle du temps. On a ainsi la cinquième hypothèse envisagée pour la catégorie des participes.

Tout en restant dans le cadre de cette dernière hypothèse, je ferai une proposition plus radicale :

- (36) Le suffixe participial n'est associé à aucune catégorie particulière, mais représente la forme que prend le morphème de temps lorsqu'il est associé à une tête fonctionnelle nominale.

Cette caractérisation des participes est très proche de l'analyse des propositions nominales en termes de projection étendue mixte. La notion de projection étendue, introduite par Grimshaw [1993], correspond à une catégorie lexicale, dominée par une ou plusieurs catégories fonctionnelles requises par les propriétés morphologiques de la tête lexicale, Borsley et Kornfilt [2000] proposent de leur côté qu'une projection verbale peut être associée à des têtes fonctionnelles qui relèvent d'une autre catégorie. Borsley et Kornfilt proposent donc la caractérisation (41) pour les propositions nominales.

- (37) (Borsley & Kornfilt, [2000])  
Les propositions ayant des propriétés nominales sont le résultat de l'association d'un verbe avec une ou plusieurs catégories nominales fonctionnelles, soit en remplacement soit en complément des catégories verbales fonctionnelles habituelles.

Pour justifier mon analyse des participes en finnois et en français, je m'appuierai sur les propriétés des participes finnois (Renault [2002]).

Comme toutes les catégories, le participe se caractérise par une propriété définitoire (propriété qui oppose une catégorie à toutes les autres) et par des propriétés contextuelles qui se manifestent sur le plan morphologique et qui sont l'expression sur le plan syntaxique de têtes fonctionnelles dans le domaine de la projection étendue du verbe. Si l'on tient compte de la distribution des participes et de leurs propriétés morphologiques dans ces différents contextes, on obtient les caractérisations suivantes :

- (38) Distribution des participes finnois (Renault [2002])  
a. Participe (dans les temps composés) = [-CAS], [+NBR]  
b. Participe (dans les complétives participiales) = [+CAS], [-NBR]  
c. Participe (dans les relatives participiales) = [+CAS], [+NBR]

[±CAS] trait morphologique de cas, [±NBR] trait morphologique de nombre

Le participe des temps composés n'a pas de cas morphologique, mais présente une marque de nombre, le participe des complétives participiales est marqué pour le cas (génitif) mais n'admet pas la variation de nombre, et le participe des relatives admet une variation en cas et en nombre. En combinant ces propriétés contextuelles avec le trait de temps [±ANT], on obtient la matrice de traits (39). Un participe se caractérise donc comme la réalisation concomitante de trois traits morphologiques : un trait de temps, un trait de cas et un trait de nombre :

- (39) 
$$\begin{bmatrix} \pm \text{ANT} \\ \pm \text{CAS} \\ \pm \text{NBR} \end{bmatrix}$$

Cette conception des participes a trois avantages : 1) Comme le montrent les deux tableaux de (40), la matrice de traits proposée pour les participes fait système avec la catégorie du temps. Lorsque le temps n'est associé à aucun trait nominal, la matrice décrit une forme conjuguée du verbe. 2) La forme que prend le morphème de temps dans les participes s'explique par son association avec l'une des caractéristiques des éléments [+N], c'est à dire, avoir une spécification de cas et/ou de nombre. 3) Il n'est pas nécessaire d'assigner un statut catégoriel particulier au morphème de participe ; conformément à l'approche minimaliste des catégories syntaxiques (Chomsky [1995]<sup>10</sup>), la catégorie du participe se déduit des propriétés contextuelles du participe, définies par les têtes fonctionnelles appartenant à la projection étendue du radical verbal.

---

10 Chapitre 4 "Categories and transformations".

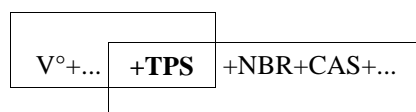
(40)

PRÉSENT	PARTICIPE			V+TEMPS
suffixe :	-vA			-∅
traits morphologiques :	$\begin{bmatrix} -ANT \\ +CAS \\ +NBR \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -ANT \\ +CAS \\ -NBR \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -ANT \\ -CAS \\ +NBR \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} -ANT \\ -CAS \\ -NBR \end{bmatrix}$
emploi :	relative participiale	complétive participiale	temps composé	temps simple

PASSÉ	PARTICIPE			V+TEMPS
suffixe :	-nUt/-U			-(s)i
traits morphologiques :	$\begin{bmatrix} +ANT \\ +CAS \\ +NBR \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} +ANT \\ +CAS \\ -NBR \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} +ANT \\ -CAS \\ +NBR \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} +ANT \\ -CAS \\ -NBR \end{bmatrix}$
emploi :	relative participiale	complétive participiale	temps composé	temps simple

Dans le prolongement de Borsley et Kornfilt [2000], je propose d'ajouter une contrainte à la bonne formation des projections étendues mixtes. Compléter une projection verbale par des projections fonctionnelles de nature nominale n'est pas suffisant ; il faut également que le lien entre les deux se fasse par le biais d'une catégorie commune. Ici, c'est la catégorie du temps qui joue ce rôle de médiateur. Ce point est schématisé par la structure morphologique (41).

(41)



Le temps est non seulement une catégorie propre aux verbes (aux éléments prédicatifs [+V] pour être plus précis), mais c'est aussi une catégorie du domaine nominal. Le temps partage avec les noms la propriété d'avoir une référence qui peut être obtenue de manière déictique, pronominal ou anaphorique. Par ailleurs, les exemples (42) montrent que le temps est compatible avec une structure nominale. Dans l'exemple mordve (43), le morphème de temps est associé directement (sans qu'il soit nécessaire de faire appel à une copule sous-jacente) à des catégories fonctionnelles propres au nom (cas et nombre) :

- (42) a. *mon ex-femme, moment présent, futur président*  
b. *entinen vaimoni, nykyhetki, tuleva presidentti*

- (43) mordve (Abondolo, 1998)  
*kudosonzol'in' = maison+inessif+3SG+passé+1SG*  
*j'étais dans sa maison*

## 6) Conclusion

Le point de vue défendu dans cet article concernant la nature catégorielle des participes du finnois et du français est qu'ils sont l'expression morphologique de relations syntaxiques définies en termes de projections étendues mixtes ; le participe a pour tête fonctionnelle un morphème de temps qui admet comme projections étendues des morphèmes fonctionnels nominaux (cas nombre et genre). Selon cette conception, les participes sont tout à fait comparables à des mots tels que *du* et *au* en français, pour lesquels la question de la nature catégorielle n'a pas lieu d'être. Ce sont des amalgames d'unités

indépendantes ; amalgame entre une préposition et un article. Les participes doivent être envisagés ainsi, à la différence près que l'amalgame des participes met en jeu des morphèmes et non des mots. Les participes sont donc des objets morphologiques mais pas des objets syntaxiques, car aucune propriété catégorielle spécifique n'est nécessaire pour rendre compte de leur distribution.

Richard Renault  
Université de Caen, CRISCO (UMR 6170 du CNRS)  
renault@sc-homme.unicaen.fr

## BIBLIOGRAPHIE

- Abney, Steven (1987) *The English Noun Phrase in its Sentential Aspect*, PhD, MIT.
- Abondolo, Daniel (ed.) (1998) *The Uralic Languages*, London, Routledge.
- Borsley, Robert D. & Kornfilt, Jaklin (2000) "Mixed Extended Projections", in Robert D. Borsley (ed.) *The Nature and Function of Syntactic Categories*, Syntax and Semantics 32, New York, Academic Press.
- Chomsky, Noam (1995) *The Minimalist Program*, Cambridge MA, MIT Press.
- Demirdache, Hamida & Uribe-Etxebarria, Myriam, 2002, "La grammaire des prédicats spatiotemporels : temps, aspects et adverbes de temps", in Brenda Laca (éd) *Temps et Aspect : de la morphologie à l'interprétation*, Presses Universitaires de Vincennes, 125-176.
- Gaatone, David (1998) *Le passif en français*, Paris, Bruxelles, Duculot.
- Gosselin, Laurent (1999), "Modalité et temporalité : le rôle de l'aspect", in Bernard Victorri et Jacques François, *Sémantique du lexique verbal*, Cahier de l'ELSAP, Université de Caen.
- Grimshaw, Jane (1991, "Extended Projection", ms. Brandeis University.
- Guéron, Jacqueline & Hoekstra Teun, 1988, "T-chains and the Constituent Structure of Auxiliaries", in A. Cardinaletti, G. Cinque & G. Guisti (eds.) *Annali di Ca'Foscari*, Venice.
- Guéron, Jacqueline (1995) "Chaînes temporelles simples et structures auxiliaires", in J. Guéron (éd) *Rencontres : Études de syntaxe et de morphologie*, Université de Paris-X Nanterre.
- Hellan, Lars (1987) "The Headedness of NPs in Norwegian", in *Features and Projections*, Pieter Muysken and Henk van Riemsdijk (eds.), Dordrecht, Foris.
- Hoekstra, Teun (1984) *Transitivity, Grammatical Relations in Government-Binding Theory*, Dordrecht, Foris.
- Jackendoff, Ray (1977) *X-bar Syntax : a Study of Phrase Structure*, Cambridge MA, MIT Press.
- Karlsson, Fred (1982) *Suomen peruskielioppi*, SKS, Pieksämäki.
- Kayne, Richard (1985) "L'accord du participe passé en français et en italien", *Modèles Linguistiques*, 7-1, 73-89.
- Kayne, Richard (1993) "Toward a Modular Theory of Auxiliary Selection", *Studia Linguistica* 47-1, 3-31.
- Klein, W. (1994) *Time in Language*, Routledge, London.
- Koskinen, Päivi (1999) "Syntactic category changing in syntax : evidence from Finnish participle constructions", *Revue Québécoise de Linguistique*, 27-2, 131-166.
- Le Goffic, Pierre (1993) *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Lieber, Rochelle (1980) *The Organisation of the Lexicon*, PhD, MIT, Cambridge, MA.
- Mel'uk, Igor (1996) *Cours de morphologie générale*, Presses de l'Université de Montréal-CNRS Éditions.
- Muysken Pieter & van Riemsdijk (eds.) (1986) *Features and projections*, Dordrecht, Foris.
- Panagiotidis, Phoevos (2001) "The Categorical Features of Functional Heads", University of Essex.
- Renault, Richard (2002) *Morphosyntaxe des participes finnois*, Cahiers du Crisco n° 11, Université de Caen.
- Rivière Nicole (1990) "Le participe passé est-il verbe ou adjectif", *Travaux de Linguistique et de Philologie* 28, 131-169.
- Spencer, Andrew (1991) *Morphological Theory*, Oxford, Blackwell.
- Stowell, Timothy (1980) *Origins of Phrase Structure*, Cambridge, MA, PhD, MIT.
- Taraldsen, K.T. (1990) "D-projections and N-projections in Norwegian", in J. Mascaró & M. Nesper (eds.) *Grammar in Progress*, Dordrecht, Foris.
- Tesnière, Lucien (1966) *Éléments de syntaxe structurale*, seconde édition, Paris, Klincksieck.
- Tuomi, Tuomo (1980) *Suomen kielen käännteissanakirja*, Hämeenlinna, SKS.
- Van Riemsdijk, H.C. (1981) *The Case of the German Adjective*, Université de Tilburg.
- van Willigen-Sinemus (1988) "Restrictions opérant sur l'adjectivisation des participes présents", *Cahiers de Lexicologie*, 53-2, 149-157.